

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, M^{me} July Bédard directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

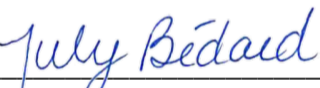
Lors de la séance régulière tenue le 17 juin 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 242-2 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2 MODIFIANT L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 242 ET 242-1 AFIN D'Y AJOUTER UN PRIX SPÉCIAL POUR LA ROUTE BLEUE

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 427-B, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde ou par courriel à info@saintubalde.com ou via le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 19 jour de juin 2024.



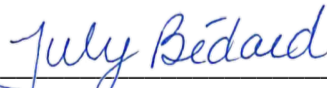
July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, entre 12 h 00 et 16 h 00 de l'après-midi, le 19 jour de juin 2024

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce 19 jour de juin 2024.



July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière